

L'Association fribourgeoise des producteurs de betteraves à sucre

Granges-Paccot, 22 janvier 2021

Assemblée générale de l'association fribourgeoise des producteurs de betteraves à sucre

Madame, Monsieur

En raison de la situation actuelle des exigences fédérales concernant le Covid-19, le comité de l'Association fribourgeoise des producteurs de betterave a décidé de tenir l'Assemblée générale 2021 par correspondance.

Ordre du jour:

1. Élection des scrutateurs
2. Procès-verbal de l'assemblée générale du 23 janvier 2020 à St-Aubin
3. Rapport d'activité du président
4. Comptes et budget
5. Election de l'Office de révision
6. Information de la Fédération suisse des betteraviers (FSB)
7. Création d'un fonds de soutien pour les producteurs fribourgeois de betteraves
 - a) Informations sur le fonds de soutien
 - b) Financement avec participation du canton
 - c) Importance de la votation

Vous trouverez toutes les informations sur l'Assemblée générale avec le bulletin de vote en annexe. Nous vous prions de bien vouloir compléter le bulletin de vote et de nous le retourner à l'aide de l'enveloppe annexée au plus tard jusqu'au 5 février 2021. Il est important que tous les membres participent à ce vote.

Avec nos salutations les meilleures

Le président



Martin Blaser

Le secrétaire



Joël Etter

Annexes : ment.

1. Élection des scrutateurs

Nous proposons les personnes suivantes comme scrutateurs :

- Kramer Adrian, vice-président et producteur de Büchslen
- Frédéric Bachmann, producteur d'Estavayer-le-Lac
- Guido Blanchard, producteur de Tavel

Le dépouillement du scrutin est prévu pour le 08.02.2021 dans les bureaux de l'Union des paysans fribourgeois (UPF) à Granges-Paccot.

2. Procès-verbal de l'assemblée générale du 23 janvier 2020 à St-Aubin

Le procès-verbal de l'assemblée générale de l'Association fribourgeoise des producteurs de betteraves peut être consulté sur le site de l'Union des Paysans Fribourgeois.

www.agrifribourg.ch

3. Rapport d'activité du Président

Les conditions météorologiques idéales du printemps dernier ont permis aux producteurs de betteraves de préparer leurs champs tôt et de terminer les semis rapidement. En raison d'un manque de pluie après les semis, il y a eu quelques retards dans la levée de la culture et des irrégularités dans les parcelles.

L'interdiction du traitement des semences "Gauchon" nous a montré la difficulté de gérer nos cultures sans une protection adaptée. Dans toute la Suisse romande, les champs étaient dans un état parfois catastrophique, affectés par la jaunisse virale ou touchés par le Syndrome de Basses Richesses (SBR). En raison de cette situation, nous sommes intervenus en été auprès de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) et avons demandé une autorisation d'urgence pour le traitement des semences au néonicotinoïde pour l'année 2021. Nous avons également été soutenus dans cette démarche par le canton de Fribourg qui, à son tour, a demandé à l'OFAG et au Parlement d'accorder une autorisation provisoire pour le "Gauchon". L'OFAG n'a pas répondu à la demande de la branche l'automne dernier et la décision du Parlement pour une approbation en 2022/2023 est toujours en suspens. Le débat à ce sujet aura lieu au printemps/été 2021.

Afin de souligner nos préoccupations et de sensibiliser les politiciens à cette question, le comité de l'Association fribourgeoise des producteurs de betteraves a invité des politiciens fribourgeois et des parlementaires à une rencontre sur le terrain suivie d'une discussion sur une parcelle de betteraves à Estavayer-le-Lac le 29 septembre dernier. De nombreux politiciens ont accepté l'invitation et ont pu se faire une idée sur place des dégâts et des conséquences financières qui en résultent pour les producteurs. Cela a été suivi d'un échange ouvert et constructif entre nous, les producteurs, et les politiciens. Plusieurs articles de la presse régionale et nationale ont traité ce sujet et ont informé leurs téléspectateurs, auditeurs et lecteurs des préoccupations des producteurs de betteraves dans la Suisse romande.

Afin de soutenir les producteurs de betteraves, en particulier dans les régions gravement touchées par les maladies, nous avons, au sein du comité, tenu plusieurs séances de recherche de solutions et, en décembre, nous avons proposé au Conseil d'État la création d'un fonds d'urgence. Nous nous sommes rencontrés avec beaucoup de compréhension et d'écoute. Lors de séances avec le Service de l'agriculture, nous avons élaboré un modèle qui soutient tous les producteurs. Une contribution par tonne de betteraves pures de chaque producteur permet de créer un équilibre social entre les parcelles à haut rendement et celles à faible rendement en raison de maladies. La partie du canton garantit que chaque producteur reçoit plus pour ses betteraves sous la forme d'une contribution à la surface que ce qu'il verse par la contribution par tonne de betterave. Cela représente un supplément de revenus de 150 à 500 par hectare de betteraves cultivées. La contribution cantonale n'est liée à aucune mesure écologique et ne réduira pas les rendements.

Notre proposition n'est pas comparable aux modèles de soutien d'autres cantons de la Suisse romande. Nous sommes d'avis que pour maintenir la culture de la betterave sucrière, nous avons besoin non seulement de la surface, mais aussi du rendement de nos champs de betteraves. La surface seule ne permettra pas d'assurer l'approvisionnement des usines en matières premières.

C'est pourquoi nous nous engageons en faveur d'une protection durable et adaptée des cultures de betteraves sucrières.

De plus, le fonds atténuera à court terme les pertes financières de rendement dans les zones de cultures gravement touchées et devrait motiver les producteurs des autres régions à maintenir ou, si possible, à étendre leur surface. Comme l'ensemble du secteur, nous espérons qu'à moyen terme, nous pourrions cultiver des variétés tolérantes qui assureront la poursuite de la production à long terme.

Le comité de l'association fribourgeoise des producteurs de betteraves à sucre invite ses membres à approuver le fonds. La contribution cantonale est soumise à l'approbation de ses membres. Le crédit est initialement disponible pour un an avec l'intention explicite du canton d'assurer le financement pour deux années supplémentaires.

En donnant leur accord, les producteurs acceptent une retenue sur le prix de la betterave en faveur du fonds et soulignent ainsi clairement leur solidarité entre les producteurs. La contribution cantonale garantit que chaque producteur, peu importe le rendement, reçoit financièrement plus que ce qu'il verse.

Nous demandons également à ceux qui n'ont pas encore rendu leur contrat de betterave de le faire. L'approvisionnement en semences pour toute surface supplémentaire est assuré.

Les défis pour la nouvelle année betteravière restent importants. Avec les votes du 13 juin sur les deux initiatives, la pression sur une agriculture productive reste élevée.

Nous croyons en l'avenir du sucre suisse et sommes prêts à poursuivre nos efforts pour préserver la betterave.

Sur cette note, nous vous souhaitons beaucoup de succès dans les champs et les écuries et bonne santé pour vous et vos familles.

Martin Blaser, président de l'association fribourgeoise des producteurs de betteraves à sucre

4. Comptes et budget

Contrairement au budget, un petit bénéfice de 287,15 CHF a été réalisé en 2020. Cela s'explique notamment par les cotisations des membres, qui ont été plus élevées que prévu.

Les 1'000 francs prévus au budget pour les mesures de sensibilisation dans le cadre des prochaines initiatives n'ont pas été utilisés. Cela est dû à l'année difficile pour la betterave, qui a obligé le comité à se concentrer principalement sur le maintien de la production de betteraves sucrières dans le canton de Fribourg. Les nombreuses séances et discussions du comité sont également reflétées dans les comptes. Les frais du comité ont été nettement plus élevés que prévu.

	BUDGET 2020	COMPTES 2020	BUDGET 2021
<u>Depenses</u>			
Cotisations	750.00	750.00	750.00
Frais de gestion	800.00	300.00	800.00
Frais du comité	1'500.00	2'723.90	1'500.00
Frais d'assemblée	1'300.00	1'429.70	1'300.00
CCP et ports	400.00	79.80	300.00
Initiatives eau propre/ phytosanitaires	1'000.00		500.00
Frais divers	100.00	0.00	100.00
Total des charges	5'850.00	5'283.40	5'250.00
<u>Produits</u>			
Cotisations encaissées	4'300	5'570.55	5'300.00
Intérêts comptes	1.80	0.00	0.00
Total des produits	4301.80	5'570.55	5'300.00
Bénéfice/ perte	-1'548.20	+287.15	+50.00

Actifs	01.01.2020	31.12.2020
CCP	12'579.40	13'021.30
Compte d'épargne	4'374.30	4'375.55
Total actifs	16'953.70	17'395.85
Passifs	01.01.2020	31.12.2021
Créanciers	1'243.50	1'398.50
Réserve	6'000.00	6'000.00
Capital propre	9'710.20	9'710.20
Bénéfice		287.15
Total passifs	16'953.70	17'395.85

La vérification des comptes pour l'exercice comptable 2020 a été effectuée le 8 janvier 2021. Toutes les pièces comptables correspondent aux inscriptions dans les livres de caisse, de chèques postaux et de banque. Les soldes concordent avec ceux du bilan.

En conséquence, les vérificateurs proposent que les comptes soient approuvés et d'en donner décharge au comité et au caissier.

Les vérificateurs remercient ces derniers pour l'excellent travail effectué.

5. Election de l'Office de révision

Le comité remercie Lukas Jauner pour son travail de vérificateur. Selon les statuts, il doit démissionner après deux ans en tant que vérificateur des comptes.

Le comité propose Willy Kramer de Fräschels comme successeur et nouveau vérificateur.

6. Information de la fédération suisse des betteraviers (FSB)

Chers betteraviers, Mesdames et Messieurs,

L'année 2020 s'est achevée, et l'heure est à nouveau au bilan. Cette année restera dans les esprits comme celle des grandes différences. Que de contrastes, avec une production de sucre à l'hectare n'atteignant même pas cinq tonnes de-ci, mais dépassant 18 tonnes de-là ! La sécheresse, le SBR et le retour de la jaunisse virale ont impacté les cultures à des degrés très variables selon les régions. Cette situation a suscité beaucoup de mécontentement. La baisse des rendements et la diminution de la teneur en sucre ont entraîné une perte financière que nous avons tenté d'amortir par diverses mesures. Le fait que l'argent pour les mesures nécessaires est prélevé du pot commun des betteraviers a provoqué un désaccord avec les producteurs ayant eu de bons rendements. Ces frictions nous montrent que des débats de fond doivent avoir lieu. La solidarité a joué un rôle très important dans notre filière pendant des décennies et nous a distingués. C'est pourquoi j'estime que la solidarité doit aussi avoir sa place dans un système de libre marché et qu'elle est revêt une importance toute particulière dans les moments difficiles. Sans solidarité, notre filière ne survivra pas.

Nous avons cependant aussi vécu des moments réjouissants en 2020. À titre d'exemple, nous avons enfin eu du succès avec le label IP-Suisse sur le marché, si bien que nous pourrions tripler la production en 2021. L'augmentation de la production n'apporte pas seulement une plus-value au marché, mais aussi à nos agriculteurs. Avec les contributions à l'utilisation efficiente des ressources, l'incitation devient plus forte à réduire l'utilisation de produits phytosanitaires. En outre, les ventes de sucre biologique sont également en plein essor, et nous devons faire davantage d'efforts pour promouvoir cette culture afin de répondre à la demande.

La période plutôt difficile que nous traversons exige de nombreuses discussions et décisions. Nous avons besoin d'une bonne collaboration à cet effet. En ce sens, je tiens à exprimer mes sincères remerciements à mes collègues du comité, aux membres des commissions, ainsi qu'à la direction et au conseil d'administration de l'industrie sucrière. Une reconnaissance particulière revient à Irene Vonlanthen et Nicolas Wermeille de notre secrétariat pour le travail accompli. Sans leur grand et inlassable engagement, il n'aurait pas été possible d'accomplir tout ce travail.

Comme nous ne pouvons pas organiser d'assemblées régionales cette année, vous trouverez toutes les informations importantes pour l'ensemble de la filière sur notre site internet. Dès mi-février, le rapport annuel de la FSB sera également disponible, avec de nombreux détails sur la campagne 2020. Lien vers notre site : <https://www.svz-fsb.ch/fr/>.

Avec mes cordiales salutations,



Josef Meyer

Président de la FSB

7. Création d'un fonds de soutien pour les producteurs fribourgeois de betteraves

a) Informations sur le fonds de soutien

La culture de la betterave sous pression

Les maladies et les ravageurs de la betterave touchent gravement la betterave depuis un certain temps. La décision de la Confédération de ne pas autoriser l'utilisation de l'insecticide "Gaucho" pour l'année 2021 a été mal comprise par les producteurs de betteraves et cause un préjudice financier important à leurs cultures. Les effets de cette décision se font sentir dans tout le canton, mais il existe des différences régionales. Les zones plus basses, comme le long des lacs, sont particulièrement touchées. Les producteurs réagissent par une réduction massive des surfaces, qui menace à son tour l'existence de la sucrerie d'Aarberg et donc l'ensemble de la chaîne de valeur. À moyen terme, il y aura une pénurie de ce sucre et il faudra l'importer. Cependant, le sucre de canne et le sucre de betterave de l'UE ne sont pas cultivés dans les mêmes conditions et ne répondent pas à nos normes écologiques élevées.

Proposition d'un fonds solidaire

L'Association fribourgeoise des producteurs de betteraves à sucre a reconnu la situation difficile et cherche des solutions pour contrer cette évolution. C'est pourquoi nous prévoyons de créer un fonds pour amortir l'impact des pertes de récoltes dues au manque du traitement des semences et à la diminution des surfaces qui en résulte.

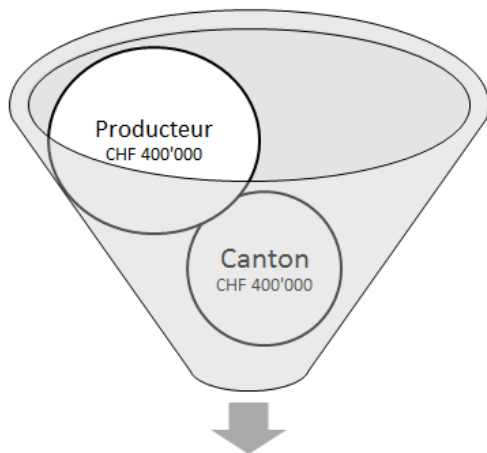
Objectifs du fonds

- Compensation financière pour les pertes de récoltes dues à la situation actuelle des maladies dans la culture de la betterave ;
- Compensation solidaire, des différentes régions de production touchées, par une redistribution des moyens disponibles ;
- Participation financière de tous les producteurs et du canton ;
- Tous les producteurs bénéficient des paiements de soutien ;
- Maintenir une production de betteraves de bonne qualité en quantité suffisante ;
- Ne pas créer de fausses incitations à la production ;
- Promouvoir la production, en tenant compte des possibilités techniques actuellement disponibles, dans le but de parvenir à une culture de betterave durable, productive et à haut rendement.

b) Financement avec participation du canton

Tout le monde finance – tout le monde profite

La proposition de création d'un fonds est basée sur la solidarité et implique la participation de tous les producteurs. Un montant de 4 CHF par tonne de betteraves produites sera déduit à chaque producteur. De plus, le canton soutient les producteurs de betteraves avec 4 francs par tonne de betteraves produites. De cette manière, avec une moyenne de 1'250 hectares de betteraves, environ 800 000 francs sont versés au fonds, qui est ensuite redistribué sur une base solidaire, et dont tous les producteurs bénéficient.



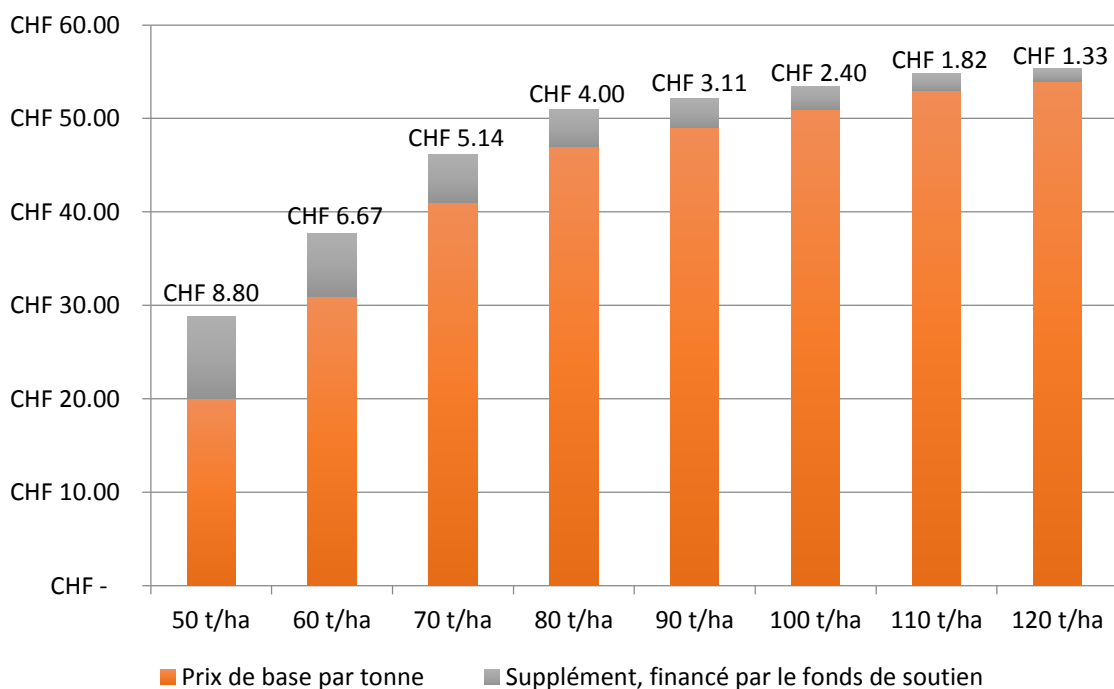
Exemple avec un rendement de 80t par ha

$$\begin{aligned}
 &+ \text{CHF } 640.00 \text{ (fonds de soutien)} \\
 &- 80t \times \text{CHF } 4.00 = \text{CHF } 320.00 \text{ (contribution producteur)} \\
 &= \text{CHF } 320.00 / \text{ha supplémentaires par ha}
 \end{aligned}$$

Chaque producteur, après avoir déduit sa contribution au fonds de soutien, bénéficie de la distribution solidaire.

$$\text{CHF } 800'000 / 1'250 \text{ ha} = \text{CHF } 640 \text{ par ha}$$

Le graphique ci-dessous montre comment le fonds de soutien affecte le prix de la betterave. En gris, le montant par tonne que le producteur gagne en plus en fonction du rendement du fonds. La redistribution solidaire dont bénéficient les producteurs des zones à faible potentiel de rendement est bien visible. Cependant, chaque producteur de betteraves bénéficie du fonds de soutien, peu importe le rendement.



c) Importance de la votation

Pour que la proposition soit élaborée en collaboration avec le canton, le fonds de soutien doit être accepté par l'Association fribourgeoise des producteurs de betteraves à sucre.

Le comité est unanimement convaincu que la proposition est une bonne solution.

Contrairement à d'autres cantons, il s'agit d'une mesure d'encouragement à la production qui n'entraîne aucune contrepartie en termes de pertes de rendement. De cette manière, la production de betteraves peut être maintenue et pas seulement la surface. Ce n'est qu'ainsi que la production de betteraves pourra être maintenue durablement à l'avenir.

Le Conseil d'Etat, sur demande du Service de l'agriculture a approuvé la proposition du comité de l'Association fribourgeoise des producteurs de betteraves à sucre. Il appartient maintenant aux producteurs fribourgeois de betteraves de décider si les crédits seront accordés.

Nous vous demandons de bien vouloir participer au vote en grand nombre et de nous retourner le bulletin de vote signé avec l'enveloppe-réponse jusqu'au 5 février 2021 au plus tard.